**Crédit d’impôt formation - Déclaration 2079-FCE-SD**

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise (dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise) par le taux horaire du Smic (en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt).

Par exemple, une entreprise, dont le dirigeant unique a suivi en 2018, 10 heures de formation, peut déduire en 2019, sur sa déclaration des revenus 2018 et dans la mesure où une déclaration 2079-FCE-SD a été établie, un crédit d'impôt de 97,6 EUR = 10 x **9,88** (Smic en vigueur en 2018).

Avec 40 h de formation ce crédit d’impôt va atteindre **395, 20 €**.

A Lauer